

Obtentions végétales—Loi

apporter une vraie contribution à la société canadienne et même au monde entier. C'est un monde de chercheurs qui devraient être encouragés et d'investisseurs privés qui financeront le renforcement et l'approfondissement de la recherche et du développement chez nous. C'est le monde moderne des producteurs dont la compétitivité et donc la survie économique dépendent des moyens techniques et scientifiques les plus récents.

J'encourage les députés d'en face à se départir de leur vision vétuste de ce monde et à se joindre à nous pour bâtir un Canada moderne qui aura accès à toutes les capacités de pointe et à tous les moyens scientifiques lui permettant d'être concurrentiel sur le plan de la production.

Ce projet de loi aidera le Canada à entrer dans le monde moderne de l'agriculture, qui est d'une redoutable complexité. Il aidera les chercheurs et les producteurs. Il aidera les Canadiens à rester concurrentiels, à la fine pointe de l'agriculture internationale. A long terme, il aidera tout le Canada et tous les Canadiens.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Macleod (M. Hughes) de son discours. Il est évident qu'il connaît son sujet. Je sais qu'il vient d'une circonscription où l'agriculture joue un rôle très important. Peut-être dans la réponse qu'il donnera à mon commentaire pourra-t-il nous dire combien de certificats d'obtention végétale importent vraiment à sa circonscription. Je crois que c'est une région où l'élevage domine. Les obtentions végétales n'y sont peut-être pas aussi importantes que dans une région d'agriculture mixte.

M. Mazankowski: Qu'avez-vous contre l'élevage?

M. Milliken: Je trouve que c'est une profession formidable. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) sait que je ne dirais de personne qui se consacre à une forme ou l'autre d'agriculture qu'il ne poursuit pas une activité très méritoire. J'ai même entendu dire que des députés du parti ministériel y retourneraient après les prochaines élections. On souhaitait de tout coeur que cela se produise après les dernières élections. Mais l'avenir le dira.

Quoi qu'il en soit, le député de Macleod pourrait peut-être commenter la question que j'ai posée à l'un de ses collègues tout à l'heure. Il s'agit de la durée de la

protection des obtentions végétales que le gouvernement a prévue dans la mesure législative. La période qui est proposée est excessivement longue. J'ai demandé entre autres questions pourquoi le gouvernement n'avait pas choisi une période plus courte, peut-être de sept ans au lieu de 18. J'invite le député, qui a de toute évidence beaucoup d'influence au sein du gouvernement ou qui devrait du moins en avoir après un discours comme celui qu'il vient de prononcer, à partager avec la Chambre ses vues sur le sujet et à nous dire s'il ne préfère pas une période de sept ans à celle de 18.

M. Hughes: Monsieur le Président, je suis ravi de communiquer à mon collègue ce qui manque à ses connaissances.

Le Canada souhaite se joindre à l'union internationale des pays qui acceptent les mêmes conditions de propriété intellectuelle concernant les obtentions végétales. La plupart des pays dont l'agriculture est développée appartiennent à l'union internationale. Dix-huit pays en sont membres. Ce sont l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Hongrie, l'Irlande—je signale à mon ami que je suis l'ordre alphabétique—Israël, l'Italie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. Le Canada voudrait se joindre à eux afin de respecter les droits de propriété intellectuelle des chercheurs qui oeuvrent dans ce domaine.

Mon ami apprendra peut-être avec intérêt que l'une des raisons pour lesquelles il est important de protéger les obtentions végétales pendant une période de 18 ans, c'est qu'il faut beaucoup de temps pour retirer du marché ce qu'on a investi dans la création de nouvelles sortes, souches ou variétés de plantes. Le but de cette proposition est de permettre que les variétés qui sont un succès compensent pour les nombreux échecs qu'essuient les chercheurs dans ce domaine.

Mon collègue a toujours tenu à faire des recherches. Il a probablement été témoin d'autant d'échecs que de réussites. Il reconnaîtra sûrement qu'il ne suffit pas d'un seul essai ou d'une seule plante pour réussir. Il faut faire plusieurs essais avant de réussir. C'est pourquoi le Canada devrait se joindre aux 18 pays que je viens d'énumérer pour reconnaître les droits des phytogénéticiens.